



LE MOT DU MAIRE

LA VIE DE NOS ECOLES

Après 18 ans consacrés à l'enseignement des enfants du village, Bruno HAYOTTE a sollicité et obtenu une nouvelle affectation. Ainsi, dès la prochaine rentrée scolaire, il mettra ses compétences pédagogiques et ses talents d'animateur-poète-musicien au service des élèves de Vescemont et de Rougegoutte.

Au nom du conseil municipal, je le remercie et lui adresse tous mes meilleurs vœux de réussite dans son nouveau poste. Je souhaite la bienvenue à Patrick Colin, son successeur à la direction de l'école primaire.

A la prochaine rentrée scolaire, un service de garde des élèves sera mis en place. Il correspond aux souhaits de parents d'élèves et des enseignants. Il permettra d'accueillir les enfants de maternelle et de primaire le matin dès 6 h 45 et le soir jusqu'à 18 h, selon des modalités précisées dans le règlement intérieur (disponible en mairie et consultable sur le site internet de la commune, à la rubrique "Education").

Ainsi, avec ce nouveau service et celui de restauration et de transport d'Auxelles, le motif le plus fréquemment invoqué pour obtenir une dérogation de scolarisation dans une commune autre que celle de résidence disparaît : *"exercice par les parents d'une activité professionnelle lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants"*.

En corollaire, les frais de scolarisation (*environ 300€ par an et par enfant*) facturés par les communes d'accueil pour les élèves fréquentant leurs écoles, seront dorénavant mis à la charge des parents et non plus payés sur notre budget communal.

Daniel ROTH

LA VIE DE NOTRE VILLAGE ...

(rappel de quelques règles pour le bien-être de tous)

Nuisances animales...

Les animaux de compagnie (chiens, chats...) sont pour la plupart d'entre nous d'indispensables et agréables compagnons. Malheureusement, force est de constater une recrudescence de plaintes déposées en mairie traduisant l'exaspération d'habitants et de visiteurs provoquée par les aboiements, la divagation et les déjections. Une fois encore, il nous faut rappeler aux propriétaires les réglementations qu'ils se doivent de respecter sous peine de s'exposer à des contraventions.

* Aboiements. L'arrêté préfectoral relatif aux nuisances sonores édicte en son article 9 que : *« les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. »*

* Divagation. Elle est interdite. Les chiens doivent être en permanence sous le contrôle et l'autorité effectifs de son maître. Sachant que nombre de personnes sont terrorisées par la seule vue d'un chien, les chiens devraient être tenus en laisse sur tout le domaine public. Si nécessaire, cette recommandation pourrait rapidement devenir une obligation par arrêté municipal.

* Déjections canines. Le règlement sanitaire départemental complété d'un arrêté municipal interdit les déjections canines sur le domaine public communal. Ainsi, les propriétaires ou possesseurs de chiens sont tenus de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute partie du domaine public communal.

A défaut, ils s'exposent à une contravention de 1^{ère} classe.

Suite en page 2

La vie de notre village...(suite)

Nuisances sonores...

Les bennes de collecte des déchets triés (verre, plastique, papier...) qui, par souci de commodité et d'efficacité ont volontairement été répartis en plusieurs endroits de la commune sont, de fait, généralement situés à proximité d'habitations.

Pour limiter les nuisances sonores un arrêté municipal interdit les dépôts entre 21 heures et 7 heures du matin. Or, certaines personnes déposent du verre de nuit ou au petit matin créant ainsi des nuisances sonores.

Je rappelle donc cette interdiction dont le non-respect est sanctionné par contravention.

Bruits de voisinage

Un arrêté préfectoral concernant la lutte contre les bruits de voisinage est en vigueur. Il stipule que les travaux de bricolage et jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ◆ de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 les jours ouvrables,
- ◆ de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi,
- ◆ de 10h à 12h le dimanche.

Stationnement gênant...

Il existe en divers endroits de la commune (rue de Belfort notamment) des trottoirs et des chemine-ments piétonniers. Or, ceux-ci font de plus en plus souvent office de lieux de stationnement pour les voitures. Les titulaires du permis de conduire ne doivent pas ignorer les dispositions de l'article R417-10 du code de la route relatif au stationnement gênant :

« est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons. »

Les contrevenants s'exposent à l'amende prévue pour les contraventions de 2^{ème} classe (135€).

Brûlage des végétaux

Le brûlage des végétaux est réglementé par arrêté départemental du 13 juin 1995. Il prescrit notamment que toute personne procédant à l'incinération des végétaux doit respecter les prescriptions suivantes :

- mise en tas des végétaux avant le brûlage,
- brûlage exclusivement par temps calme, entre 8 heures et 16 heures,
- une surveillance constante et directe doit être effectuée pendant le brûlage,

- l'emplacement du feu doit être situé à 5 mètres au moins à l'intérieur de la limite de propriété,
- toutes les mesures devront être prises pour intervenir en cas de propagation intempestive du feu,
- la personne responsable de l'incinération devra s'assurer de l'extinction totale du feu avant de quitter les lieux.

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 11 JUIN 2009 :

- * Renouvellement de la convention d'adhésion au service informatique du Siagep : interne au fonctionnement de la commune
 - * Renouvellement de la convention de médecine préventive professionnelle : interne au fonctionnement de la commune
 - * Transfert de compétence à la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse : politique d'aide à l'accession sociale à la propriété au niveau intercommunal (un logement pour 15 € par jour).
 - * Délibération de soutien à l'ONF. interne au fonctionnement de la commune
 - * Enquête publique concernant les périmètres de protection des captages de Malvaux : du 22 juin 2009 au 11 juillet 2009.
 - * Révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols. Le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de réviser le POS en utilisant la procédure de révision simplifiée, prévue par l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme. En effet, l'aménagement touristique du site du Ballon d'Alsace décidé par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Ballon d'Alsace (SMIBA) n'est pas entièrement compatible avec les dispositions actuelles du POS révisé de la commune le 12 août 1988 et il précise que le SMIBA a d'ores et déjà décidé qu'il rembourserait à la commune l'intégralité des coûts de la procédure.
- Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- décide la mise en révision simplifiée du P.O.S. ,
 - sollicite de l'Etat, conformément à l'article L121-7 du code de l'urbanisme une dotation pour couvrir les frais nécessaires à la révision simplifiée,
 - donne délégation au Maire pour signer tout contrat et avenant qui seraient nécessaires pour cette révision simplifiée.



Travaux d'assainissement :

Reprise des travaux début août avec circulation perturbée dans la rue de la charrière jusqu'en septembre.

Merci de votre compréhension

Journée Portes Ouvertes
du Club de l'Amitié :

Le samedi 6 juin, le Club de l'Amitié de Lepuix-Gy organisait ses portes ouvertes à la salle paroissiale de la Jeanne d'Arc.



Les adhérents du club exposaient leurs réalisations très variées : travaux manuels de toutes sortes en passant par le tricot, la broderie, la peinture, la vannerie et des travaux sur bois. De nombreux objets pour des idées cadeaux, ainsi que des pâtisseries.



A midi, un repas barbecue était proposé. Malgré la pluie, les participants étaient nombreux et se sont réfugiés dans la salle, alors que quelques courageux ont pris leur repas sous le chapiteau.

Club de l'amitié – Décès de son président

Après huit mois de lutte contre un mal implacable, Jean-Marie KRONENBERGER nous a quitté le 13 mai 2009 à l'âge de 66 ans.

Président fondateur du Club de l'Amitié, Jean-Marie était un homme de grande valeur qui nous laisse dans un profond désarroi. Sollicité en mai 2003 pour créer, avec l'appui de la Municipalité, une association réunissant les personnes de tous âges désirant occuper agréablement leurs loisirs, Jean-Marie a accepté cette lourde charge.

Avec ses qualités d'animateur, de gestionnaire, d'homme profondément humain, Jean-Marie était arrivé à un résultat remarquable, faisant du Club de l'Amitié un lieu où chacun apprécie de se retrouver chaque semaine.

Le cap sera difficile à maintenir mais nous suivrons de notre mieux le chemin qu'il nous a tracé. Jean-Marie, tu nous laisses le souvenir d'un camarade, d'un Ami au grand cœur, dévoué au service de Tous.

Adieu Jean-Marie

Dans l'après-midi, un groupe d'élèves de la classe de monsieur HAYOTTE est venu interpréter des chansons et des contes. Ils ont également joué avec brio de petits sketches, pour la plus grande joie des spectateurs présents.



Une journée « porte ouverte » passée sous le signe de la convivialité.

Information :

Le Club de l'Amitié a tenu sa 6ème assemblée générale le 14 mai 2009 à la salle Jeanne d'Arc, en présence du Maire, Daniel ROTH.

A l'issue, le conseil d'administration s'est réuni pour procéder à l'élection du nouveau président et à la formation du bureau.

- | | |
|----------------------------|--|
| Président | Mr MEYER Jacques |
| Vice- président | Mme MARCHAND Marcelle |
| Secrétaire | Mme RUDEAU Nadia |
| Secrétaire adjoint | Mr PETIZON Michel |
| Trésorier | Mr DEMOUGE Bernard |
| Trésorier adjoint | Mr ILTIS Gérard |
| Commissaires aux comptes : | |
| | Mme AFFOLTER Jeannine, Mr MERLE Bernard. |

Tournoi amical de pétanque

Dimanche 14 juin, au stade des Prés du feu, le Ski-Club de la Haute Savoureuse, Lepuix-gym et la Raquette Môtieuse ont organisé un concours amical de pétanque ouvert à tous.

Ces trois associations se sont réparti le travail : le traçage des terrains de boules et le déroulement du tournoi sont assurés par le Ski-Club, la buvette par la Raquette Môtieuse, tandis que le repas est confié à Lepuix-gym.

24 équipes se sont inscrites pour ce tournoi amical : 4 équipes féminines, 1 jeune, 4 équipes mixtes et 15 équipes masculines. Une journée sympathique entre amis qui s'est déroulée en partie sous le soleil, malgré quelques petites gouttes de pluie en fin de journée.



*Les vainqueurs du tournoi
Arlette et Marcel PREVOT*

Nuit de la Saint Jean

Samedi 27 juin, au stade des Prés du Feu, le Football Club Giro-Lepuix proposait aux visiteurs un nouveau spectacle pour marquer la fête de la St Jean.

Préparée par de nombreux bénévoles, cette manifestation a commencé par un spectacle inédit sur le thème : « Astérix et Obélix à travers les continents », animé par les enfants et les jeunes des communes environnantes vêtus de costumes cousus par « les petites mains » du club.

Puis, un aquashow remarquable avec synchronisation de jets d'eau, de musique et de jeux de lumière ainsi qu'un feu d'artifice haut en couleur et en qualité.



Et pour clôturer cette magnifique soirée, tous les enfants munis d'une torche mirent le feu au bûcher de la St Jean.

Des centaines de personnes ont assisté à cette grande soirée et ont pu goûter au plat favori d'Obélix, le fameux sanglier à la broche préparé par les cuistots du club.

Une soirée éblouissante et réussie.

Fête de la musique

La fête de la musique s'est déroulée dimanche 21 juin, jour de l'été qui n'en portait que le nom car la soirée était fraîche et arrosée.

Malgré ce temps maussade, les spectateurs sont venus nombreux écouter la clique du village, les Joyeux Môtieux, les chorales de Lepuix-gym et Magny Mélody et se restaurer sur place.

Cette soirée était préparée par 3 associations du village : le ski-club de la Haute Savoureuse, la Raquette Môtieuse et Lepuix-gym.



Communiqué de l'AAPPMA :

Non à la carte départementale

Les membres du comité de la société de pêche de Lepuix-Gy sont très inquiets : la Fédération de pêche du Territoire de Belfort essaie de faire imposer sa carte départementale par tous les moyens.

La carte départementale permettrait à tous les pêcheurs du Territoire d'accéder à l'ensemble des rivières et plans d'eau du département.

Hors, cette carte départementale, nous n'en voulons pas pour les raisons suivantes :

- cela provoquerait une surpêche sur nos rivières de Lepuix, donc une diminution très nette des poissons, surtout les 2 premiers mois après l'ouverture, tant qu'il y aura des poissons et de l'eau

- les riverains, surtout dans le village, seraient forcément gênés par un plus grand nombre de pêcheurs

- les enfants de Lepuix (qui n'a pas un jour pris une carte de pêche au village dans son enfance ?) n'oseront plus pêcher, alors que notre plus grand plaisir, à nous comité, est d'apprendre qu'un enfant a pris une truite sauvage de 37 cm avec une canne en bambou.

Comment faire respecter le nombre de prises, 6 truites par jour, avec des pêcheurs qui seront le matin dans le Sud-Territoire, à midi à Belfort et l'après-midi à Lepuix ?

Depuis la création de l'AAPPMA, les comités successifs se sont battus pour ne garder que 3 jours de pêche par semaine, pour conserver les truites, et nous sommes sûrs que la carte départementale, à terme, uniformisera les règlements entre les AAPPMA, soit 7 jours de pêche.

Nous avons été reçu à la Fédération le 17 Juin, nous avons exposé ces arguments, et la seule réponse de la Fédération a été : "si vous n'adhérez pas, vous perdrez votre agrément, donc vous n'aurez plus le droit de vendre les timbres fédéraux, qu'il vous faudra prendre ailleurs !!!" et pourquoi pas, perdre aussi notre agrément pour notre pisciculture ?

Et maintenant, la Fédération nous menace de devoir rendre notre actif immobilier subventionné et notre actif social ...

Malgré toutes ces menaces, le conseil d'administration de l'AAPPMA de Lepuix a refusé, à l'unanimité des 13 votants, cette carte départementale, comme l'avait déjà fait l'ancien comité le 24 octobre 1981.

Nous avons également appris, par Mr Guy Miclo, président du syndicat des eaux de Giromagny, que la Fédération sollicitait le syndicat des eaux afin

d'obtenir un bail de pêche exclusif pour 10 ans, pour les terrains de Lepuix dont le syndicat est propriétaire.

Ce bail, s'il avait été signé par le syndicat des eaux, signifiait que nous, société de pêche du village, n'aurions plus eu le droit de pêcher à Malvaux si nous n'adhérions pas à la carte départementale !!!

Le conseil d'administration de ce syndicat n'a pas cédé à la fédération, et a accordé le bail de pêche à notre AAPPMA, et nous les en remercions.

Nous avons également été reçu par Daniel Roth, maire de Lepuix, qui nous a assuré de son soutien total.

Les sociétés de pêche de Chaux, Giromagny, Etuefont et Recouvrance se sont également prononcées contre cette carte départementale.

Nous ne voulons pas la guerre avec notre Fédération, nous voulons continuer à protéger nos rivières et à les aleviner avec nos propres poissons élevés dans notre pisciculture, et nous espérons simplement que la Fédération ne mettra pas ses menaces à exécution.

ATTENTION : Si des propriétaires riverains reçoivent, ou ont reçu, des baux de pêche à céder à la Fédération, merci de contacter le nouveau président, JM Luthringer, ou l'un des membres du comité.

Changement au bureau de l'AAPPMA :

Suite au décès de notre regretté président Bernard Demeusy, le Conseil d'administration de l'AAPPMA de Lepuix-Gy s'est réuni le 15 Mai 2009 à 18H, et a élu son nouveau bureau :

- * **Président :** Luthringer Jean-Marie
Domicilié: 1 bis, rue de Chauveroché 90200 Lepuix-Gy
- * **Vice Président :** Demouge Claude
Domicilié: 1, rue des Mines 90200 Lepuix-Gy
- * **Trésorier :** Verrier Gérard
Domicilié : 26, rue du Querty 90200 Lepuix-Gy
- * **Trésorier Adjoint :** Bazin Eric
Domicilié : 5, rue de Belfort 90200 Lepuix-Gy
- * **Secrétaire :** Lambert Francis
Domicilié: 49 rue de la Charrière 90200 Lepuix-Gy
- * **Secrétaire Adjoint :** Tock Jean-Paul
Domicilié: 11 bis, rue de l'Etang 90300 Offemont

Le siège social de notre AAPPMA est transféré au domicile du Président :

Luthringer Jean-Marie, 1 bis rue de Chauveroché 90200 Lepuix-Gy

JOURNEE TRUITE A L'ETANG DES BELLES FILLES :



Cette journée organisée par l'AAPPMA le dimanche 28 juin 2009 a été une belle réussite.

La météo s'est montrée très favorable, et seules quelques gouttes sont venues rafraîchir l'atmosphère l'après-midi.

108 cartes de pêche ont été vendues, ce qui est exceptionnel pour cette manifestation, et les prises ont été bien sûr ... "miraculeuses".



Beaucoup de personnes de Lepuix et des alentours sont montées à l'étang pour déguster les grillades et se rafraîchir, dans ce cadre magnifique qu'est l'étang des belles-filles sous le soleil.

Merci à tous pour votre présence, et également à la municipalité de Lepuix pour la réfection du chemin d'accès avant la manifestation.

L'AAPPMA

SPECTACLE DE L'ECOLE—27 juin 2009 :

Cette fin d'année scolaire a été ponctuée par le traditionnel spectacle de fin d'année qui a eu lieu à la salle communale.



Les enfants des écoles maternelle et primaire ont gratifié les spectateurs de leurs plus belles chansons apprises au cours de l'année, de quelques danses et même, pour les plus grands, de petits morceaux de pièces de théâtre très amusants.

Cette année, les chansons étaient aussi accompagnées par quelques instruments de musique supplémentaires, puisque nous avons la chance de compter des virtuoses de la trompette et du saxophone parmi les jeunes môtieux.



Cette édition a été marquée par les adieux de Mr Bruno Hayotte, directeur de l'école primaire, qui animait là son dernier spectacle à Lepuix-gy. L'association "En route les petits môtieux" a profité de l'occasion pour lui remettre un petit cadeau d'adieu, en remerciement du travail effectué pendant toutes ces années à l'école primaire, de sa gentillesse et de son dévouement pour les enfants du village.

Nous lui souhaitons donc bon vent et bonne continuation pour la suite !

KERMESSE DU VILLAGE

La 62eme kermesse de Lepuix s'est déroulée dimanche 5 juillet, sous une météo très clémente , et a été une réussite parfaite

La vente de gâteaux du samedi matin a attiré beaucoup d'amateurs de pâtisseries.

Dimanche, les corps de chasse du Rosemont ont animé la messe puis l'apéritif, avec la clique de Lepuix.

Le repas de midi a réuni de très nombreux convives, avec comme chaque année, des anciens habitants de Lepuix qui reviennent au village à cette occasion de la kermesse, pour retrouver cette ambiance festive.



Le défilé a été une fois de plus une réussite , avec la participation de l'harmonie de Giromagny et pas moins de 9 groupes ou associations du village.

Les spectateurs étaient venus en nombre tout au long du parcours de ce défilé dans les rues du village.



Puis, en fin de journée, l'animation musicale a permis à tous de passer une excellente soirée.

Un grand merci à tous les participants du défilé, et aux très nombreux bénévoles qui nous ont aidé pour le montage, le démontage et la tenue des différents stands.

Cela nous motive d'autant plus pour continuer cette kermesse qui est un évènement faisant partie de la vie du village et de ses traditions.

A l'année prochaine pour la 63ème édition.

L'équipe kermesse

MANIFESTATION A VENIR :

FETE DE LEPUIX : 5 et 6 septembre 2009

Organisée par la Clique de Lepuix

- Samedi matin 5 septembre : Vente de gâteaux à partir de 9 H, en face de l'école maternelle

- **Dimanche 6 septembre** : Salle communale

11H : Apéritif concert

12H30 : Repas : 15 €

Choucroute - Fromage - Dessert - Café

14H : Après-midi dansant avec l'orchestre Maryse et Jean IEHL

19H : Repas campagnard

20 H : Soirée dansante avec l'orchestre Maryse et Jean IEHL

→ Réservation des repas au 03-84-29-38-11.

Réponse du Jeu concours des Echos du Puy du mois de mai :

Vous deviez découvrir la particularité du monument aux morts de Lepuix.

Ce dernier est en effet un des rares à posséder un signe religieux (la croix à son sommet). Le curé de l'époque aurait prononcé cette phrase : "je ne bénirai pas le monument, s'il n'y a pas de croix..."

Le nom de l'heureux gagnant sera communiqué dans notre prochain numéro de la rentrée.

37

La ligne 37 Lepuix-Gy - Belfort

Dans le sens Lepuix-Gy > 4 As, elle dessert les arrêts Fg de Lyon et Fg de France .
 Dans le sens 4As > Lepuix-Gy, elle dessert directement 4 As > Pôle Liberté, en raison du plan de circulation

Le service de transport en commun du Territoire de Belfort a pour objectif de simplifier la ville et de faciliter le Territoire. Pour cela une nouvelle gamme tarifaire a été mise en place.
 Le Pass Optymo est gratuit et sans engagement.

Avec le Pass Optymo, vous prenez le bus quand vous voulez, vous paierez, le mois suivant, **uniquement les trajets effectués**.

Si vous ne vous servez pas du Pass Optymo, **vous ne payez rien !**

Si vous l'utilisez souvent, vos factures sont **plafonnées à 31 € (tarif normal) ou 9 € (tarif réduit)**, par mois, les voyages effectués **au-delà sont offerts**.

Tous les enfants du département ont droit à 1 aller/retour par jour gratuit.

Tarification :

- 0,80 € le trajet (hors Transport à la Demande et transport de Personnes à Mobilité Réduite)
 - Coût mensuel plafonné à 31 € en tarif normal ou 9 € en tarif réduit
 - Facture mensuelle avec détail des trajets effectués
 - Règlement par prélèvement automatique le 15 du mois suivant sur votre compte, ou en espèces à l'Espace Optymo dès réception de la facture
 - Valable sur tout le réseau Optymo (hors Ligne Directe)
- En cas de perte, de vol ou de casse, le remplacement de la carte sera effectué à l'Espace Optymo, 13 rue de Madrid à Belfort, il sera facturé 7 €.

Nombre trajets / mois	Coût trajet	Calcul	Votre facture	
			Tarif normal	Tarif réduit / ado
1 trajet	0,80 €	1 trajet x 0,8	= 0,80 €	= 0,80 €
2 trajets	0,80 €	2 trajets x 0,8	= 1,60 €	= 1,60 €
3 trajets	0,80 €	3 trajets x 0,8	= 2,40 €	= 2,40 €
...
11 trajets	0,80 €	11 trajets x 0,8	= 8,80 €	= 8,80 €
12 trajets	0,80 €	12 trajets x 0,8	= 9,60 €	= 9,60 € 9 €
13 trajets	0,80 €	13 trajets x 0,8	= 10,40 €	= 10,40 € 9 €
30 trajets	0,80 €	30 trajets x 0,8	= 24,00 €	= 24,00 € 9 €
39 trajets	0,80 €	39 trajets x 0,8	= 31,20 € 31 €	= 31,20 € 9 €
40 trajets	0,80 €	40 trajets x 0,8	= 32,00 € 31 €	= 32,00 € 9 €
50 trajets	0,80 €	50 trajets x 0,8	= 40,00 € 31 €	= 40,00 € 9 €

Pour les personnes ne souhaitant pas bénéficier du Pass Optymo, des tickets sont disponibles à l'espace Optymo et à Giromagny à la station Tabac Shop ou à la Presse du Mazarin.

Attention, pour éviter l'attente à la montée des véhicules, il n'y a pas de vente de tickets à bord des bus.

Ticket Jour : 3 € - validité : 24 heures

Ticket Hebdo : 12 € - validité : 7x 24 heures

Ticket 10 voyages : 10 € - validité 10 trajets d'une heure

Optymo assure la présence d'une offre de transports publics à l'habitant du Territoire de Belfort, quelque soit sa commune de résidence ou son handicap.

Le TAD - Transport à la Demande- est un service personnalisé effectué en minibus et adapté au milieu rural. Ce service ne fonctionne que sur réservation (les trajets sont à réserver la veille au plus tard, par téléphone), un trajet coûte 2 €.

Renseignements et inscription au n° Azur 0 810 10 11 90.

Le PMR - le transport des Personnes à Mobilité Réduite- le trajet est effectué à bord de véhicules aménagés sur réservation (la veille au plus tard). Un dossier est disponible sur simple demande par téléphone au n° Azur 0810 10 10 90.